



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) Numéro de publication:

0 012 783
A1

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(21) Numéro de dépôt: 78400268.5

(51) Int. Cl.³: **A 47 F 7/00**

(22) Date de dépôt: 29.12.78

(43) Date de publication de la demande:
09.07.80 Bulletin 80/14

(84) Etats Contractants Désignés:
CH DE GB IT LU NL

(71) Demandeur: **SOCIETE DES VERRERIES
INDUSTRIELLES REUNIES DU LOING (SOVIREL)**
90-92, Rue Baudin
F-92306 Levallois-Perret(FR)

(72) Inventeur: **Rouzet, Jacques**
2, Rue Faidherbe
F-92270 Bois-Colombes(FR)

(74) Mandataire: **de Boisse, Louis**
37, Avenue Franklin D. Roosevelt
F-75008 Paris(FR)

(54) **Présentoir réglable pour objets discoïdes.**

(57) L'invention concerne les accessoires spéciaux pour magasins, entrepôts ou similaires.

Le présentoir destiné à recevoir de la vaisselle est constitué de deux éléments: un élément ou plateau inférieur (1) comportant des moyens d'arrêt (4a, 5) disposés à la partie supérieure du plateau selon des droites perpendiculaires à l'axe longitudinal du plateau et une butée (7) à l'avant, et un élément réglable (2) constituant les moyens de butée (10, 11, 13) susceptible de coulisser sur le plateau et comportant des moyens d'accrochage (15) coopérant avec des moyens d'accrochage complémentaires (6) appartenant au plateau (1).

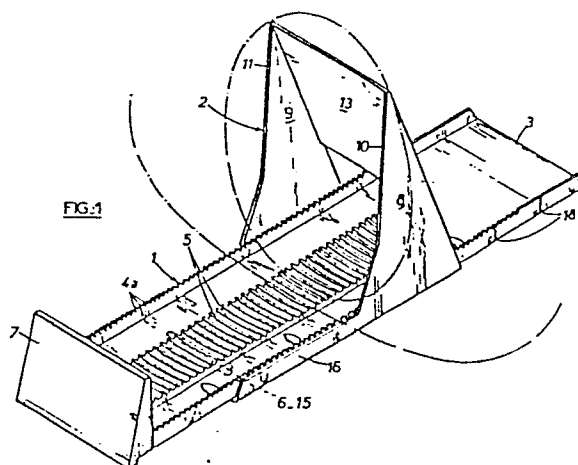


FIG. 1

EP 0 012 783 A1

- 1 -

Présentoir réglable pour objets discoïdes.

L'invention concerne un présentoir réglable pour objets discoïdes plus particulièrement destiné à des objets présentant, sur une de leurs faces, une protubérance susceptible de coopérer avec une face de l'objet
5 voisin.

On connaît des présentoirs dans lesquels l'objet exposé, une assiette par exemple, est maintenu dans une position verticale ou légèrement inclinée entre deux arrêts disposés à la partie basse et un appui à
10 la partie haute. Les deux arrêts inférieurs coopèrent avec le bord du dessus de l'assiette, tandis que l'appui maintient le bord ou une région proche du bord du dessous de l'assiette. De tels présentoirs n'autorisent que le maintien en épaisseur d'une seule assiette.

15 Il est particulièrement intéressant dans les commerces du type "self service" de pouvoir présenter les assiettes de manière que l'on ait une bonne visibilité du dessus de l'assiette, tout en prévoyant une réserve suffisante pour n'avoir pas à recharger trop souvent
20 le rayon.

Généralement, les assiettes sont empilées horizontalement les unes sur les autres et la décoration de

l'assiette, occupant le dessus de la pile, est cachée par l'étagère supérieure. L'utilisation d'un présentoir vertical pour une seule assiette n'est pas pratique, nécessite une fixation sur l'étagère et prend
5 de la place.

L'invention vise à pallier ces inconvénients par un rangement sensiblement vertical d'une pile d'assiettes.

Le présentoir réglable pour objets discoïdes, selon l'invention, permettant le maintien desdits objets
10 dans une position inclinée par rapport à l'horizontale et comportant des moyens d'arrêt disposés à la partie basse et des moyens de butée disposés à la partie haute, est remarquable en ce que ledit présentoir est constitué de deux éléments : un élément ou plateau
15 inférieur comportant des moyens d'arrêt disposés à la partie supérieure du plateau selon des droites perpendiculaires à l'axe longitudinal du plateau et un élément réglable constituant les moyens de butée susceptibles de coulisser sur ledit plateau et comportant
20 des moyens d'accrochage coopérant avec des moyens d'accrochage complémentaires appartenant audit plateau.

La description et les figures données ci-après à titre d'exemple permettront de comprendre comment l'invention peut être réalisée.

25 La figure 1 représente une vue en perspective du présentoir selon l'invention; la figure 2 est une vue en perspective et partiellement arrachée de la partie inférieure du présentoir; la figure 3 est une vue en perspective
30 de la partie réglable du présentoir.

La figure 1 représente une vue en perspective du

présentoir constitué de deux éléments : un élément inférieur 1, disposé horizontalement sur l'étagère de magasin, et un élément réglable 2 qui est susceptible de se déplacer et de se fixer en une position déterminée sur l'élément inférieur.

D'une manière générale, l'élément inférieur 1, représenté seul sur la figure 2, est constitué d'un plateau rectangulaire en matière plastique rigide ou semi-rigide. La face supérieure du plateau porte perpendiculairement à sa longueur des rainures 4 (figurées en trait pointillé sur une partie de la figure 2) parallèles présentant, selon un plan perpendiculaire à l'axe longitudinal et au plan du plateau, un profil courbe 5 compris entre deux parties rectilignes, la partie courbe étant centrée par rapport à l'axe longitudinal. Cette partie courbe constitue une cavité recevant le bord de l'objet à présenter. La face inférieure du plateau porte des moyens d'accrochage 6 se présentant sous la forme de rainures ou de languettes, perpendiculaires à l'axe longitudinal du plateau, coopérant avec des moyens d'accrochage complémentaires prévus dans l'élément réglable 2. Selon la forme de réalisation de la figure 1, le plateau 3 est muni à l'avant d'une butée 7 de hauteur importante par rapport à la profondeur des rainures. Cette butée empêche que l'objet situé à l'avant de la pile ne tombe s'il n'est pas remis correctement dans les rainures après avoir été examiné.

La figure 3 représente l'élément réglable 2. Il se présente, vu de côté, sous la forme approximative d'une équerre dont la partie verticale ou légèrement inclinée est matérialisée par deux pattes latérales 8 et 9 dont les bords 10 et 11 sont sensiblement perpendiculaires à la partie inférieure horizontale 12 à laquelle ils sont fixés. Une partie arrière 13 forme un dossier maintenant la rigidité de l'ensemble. La partie infé-

rieure ou branche horizontale 12 s'étend sur une assez grande longueur vers l'avant des pattes 8 et 9, de manière qu'elle se trouve placée sous une partie relativement importante du plateau 1 supportant les objets
5 présentés et est ainsi maintenue sans risque de basculement lorsqu'elle est engagée sous le plateau inférieur 3.

Sur la partie inférieure de l'élément réglable et sur la face supérieure 14 de cette partie sont prévus des
10 moyens d'accrochage 15 constitués de rainures ou de languettes coopérant avec les languettes ou les rainures 6 prévues à la partie inférieure du plateau 3.

Afin de permettre un déplacement dans l'axe de la partie coulissante 2, il est prévu sur ses bords inférieurs latéraux des rebords 16 et 17 de hauteur
15 inférieure à la distance séparant le fond des rainures rectilignes 4 de la face inférieure du plateau 3.

Selon un mode de réalisation préféré, le plateau 3 se présente sous la forme d'une pièce en U à branches
20 verticales de faible hauteur. Dans ces branches sont prévues des indentations 4a, jouant le même rôle que les rainures 4 de l'exemple précédent, disposées les unes en face des autres de manière à définir deux à deux une droite perpendiculaire à l'axe longitudinal
25 du plateau. Sur la branche horizontale du U et selon l'axe longitudinal du plateau est prévue une plage rainurée. L'intersection des plans de symétrie des rainures de la plage rainurée, orthogonaux au plan du plateau, présente un profil circulaire centré par
30 rapport à l'axe longitudinal. Ces plans de symétrie sont confondus avec les plans de symétrie des indentations.

Afin de pouvoir adapter la longueur du plateau inférieur

3 à la profondeur des étagères, des saignées 18 sont prévues sur la face inférieure et sur les côtés du plateau. Ces saignées permettent une mise à longueur aisée par séparation de la partie excédentaire.

- 5 Il est possible une fois la longueur du plateau inférieur adaptée à la profondeur de l'étagère de ne pas remplir complètement le présentoir, c'est-à-dire de ne pas utiliser toute la place comprise entre la butée avant 7 et l'élément réglable 2, pour cela il suffit
- 10 de placer l'élément réglable à la distance voulue de la butée avant. Afin de faciliter le repérage de la position de l'élément réglable et de déterminer rapidement le contenu du présentoir, des index sont prévus par exemple toutes les 12 rainures.
- 15 Selon une forme de réalisation du présentoir selon l'invention, les éléments inférieur et réglable sont obtenus directement par moulage de matière plastique.

Les objets à présenter : assiettes, soucoupes, plats, etc.. sont disposés sur le présentoir de manière que

20 le premier objet posé repose dans une rainure et contre l'élément coulissant dans une position légèrement inclinée, les autres objets s'appuient ensuite contre le premier objet placé.

Revendications de brevet

1. Présentoir réglable pour objets discoïdes permettant le maintien desdits objets dans une position inclinée par rapport à l'horizontale et comportant des moyens
5 d'arrêt disposés à la partie basse et des moyens de butée disposés à la partie haute,
caractérisé en ce que ledit présentoir est constitué de deux éléments : un élément ou plateau inférieur comportant des moyens d'arrêt disposés à la partie supérieure
10 du plateau selon des droites perpendiculaires à l'axe longitudinal du plateau et un élément réglable constituant les moyens de butée susceptible de coulisser sur ledit plateau et comportant des moyens d'accrochage coopérant avec des moyens d'accrochage complémentaires
15 appartenant audit plateau.

2. Présentoir selon 1, caractérisé en ce que ledits moyens d'arrêt sont constitués par des rainures parallèles présentant selon un plan perpendiculaire à l'axe longitudinal et au plan du plateau un profil courbe
20 compris entre deux parties rectilignes, la partie courbe étant centrée par rapport à l'axe longitudinal.

3. Présentoir selon 1, caractérisé en ce que le plateau a une section transversale en forme de U, les moyens d'arrêt sont constitués par des indentations disposées
25 les unes en face des autres dans les branches verticales du U de manière à définir deux à deux des droites perpendiculaires à l'axe longitudinal du plateau et par une plage rainurée disposée sur la branche horizontale du U et selon l'axe longitudinal du plateau, l'inter-
30 section des plans de symétrie des rainures de la plage rainurée, orthogonaux au plan du plateau, présente un profil circulaire centré par rapport à l'axe longitudinal, lesdits plans de symétrie étant confondus avec les plans de symétrie des indentations.

4. Présentoir selon 2 ou 3, caractérisé en ce que l'élément réglable a une forme approximativement en équerre, la branche horizontale de l'équerre coopérant avec le plateau portant sur sa face supérieure des
5 moyens d'accrochage coopérant avec des moyens d'accrochage complémentaires prévus sur la face inférieure du plateau.

5. Présentoir selon 4, caractérisé en ce que les moyens d'accrochage coopérant avec le plateau sont
10 constitués de languettes ou de rainures et les moyens d'accrochage complémentaires sont constitués par des rainures ou des languettes.

6. Présentoir selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que la branche horizontale de
15 l'élément coulissant a une section en forme de U, les branches verticales du U venant coopérer avec les bords longitudinaux du plateau inférieur.

7. Présentoir selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que le plateau porte sur son extrémité transversale une butée perpendiculaire au
20 plan du plateau.

8. Présentoir selon l'une des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que des saignées sont prévues sur la face inférieure et sur les bords extérieurs dudit
25 plateau, lesdites saignées étant dans un plan perpendiculaire au plan et à l'axe longitudinal du plateau.

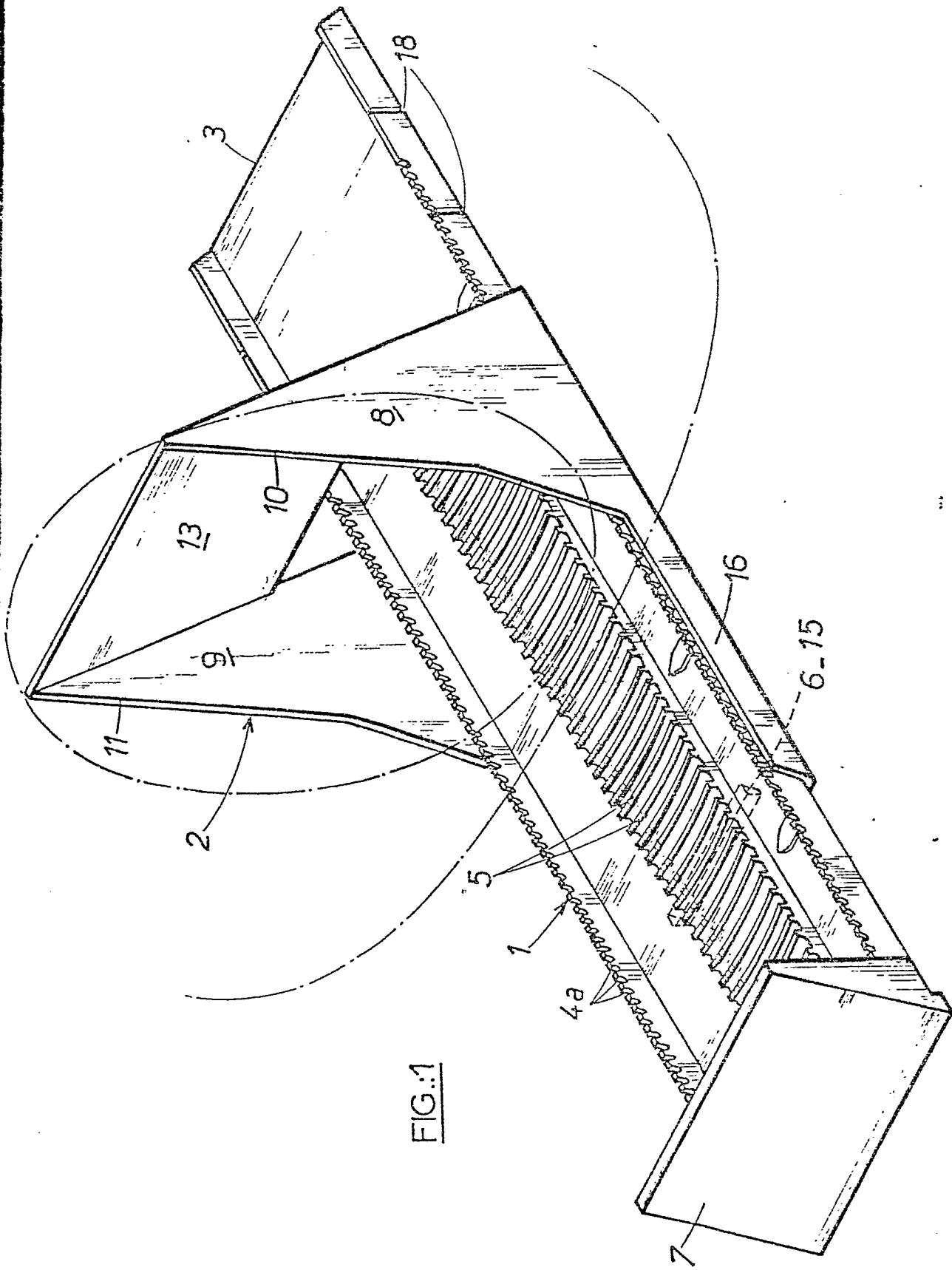


FIG. 1

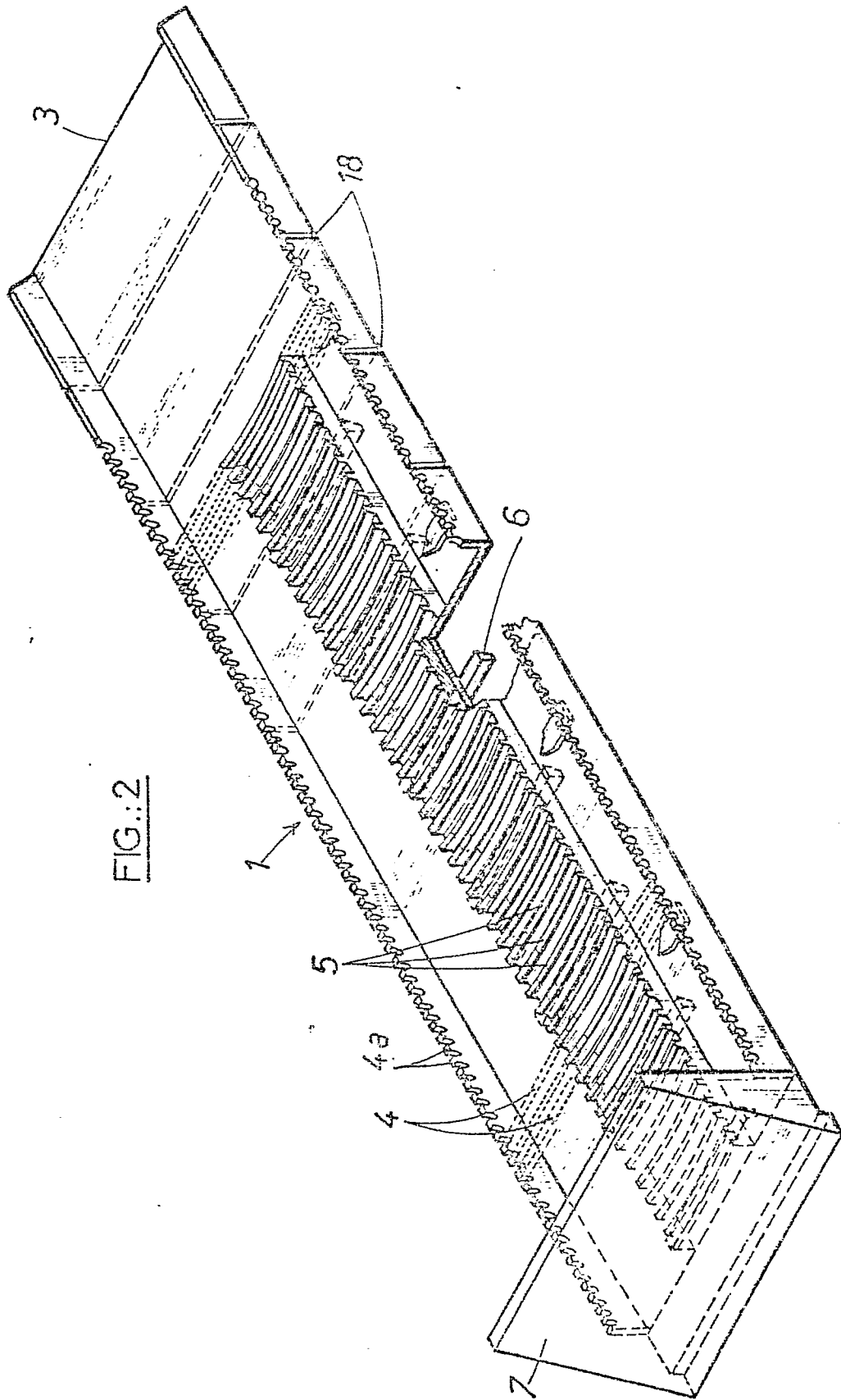


FIG.:2

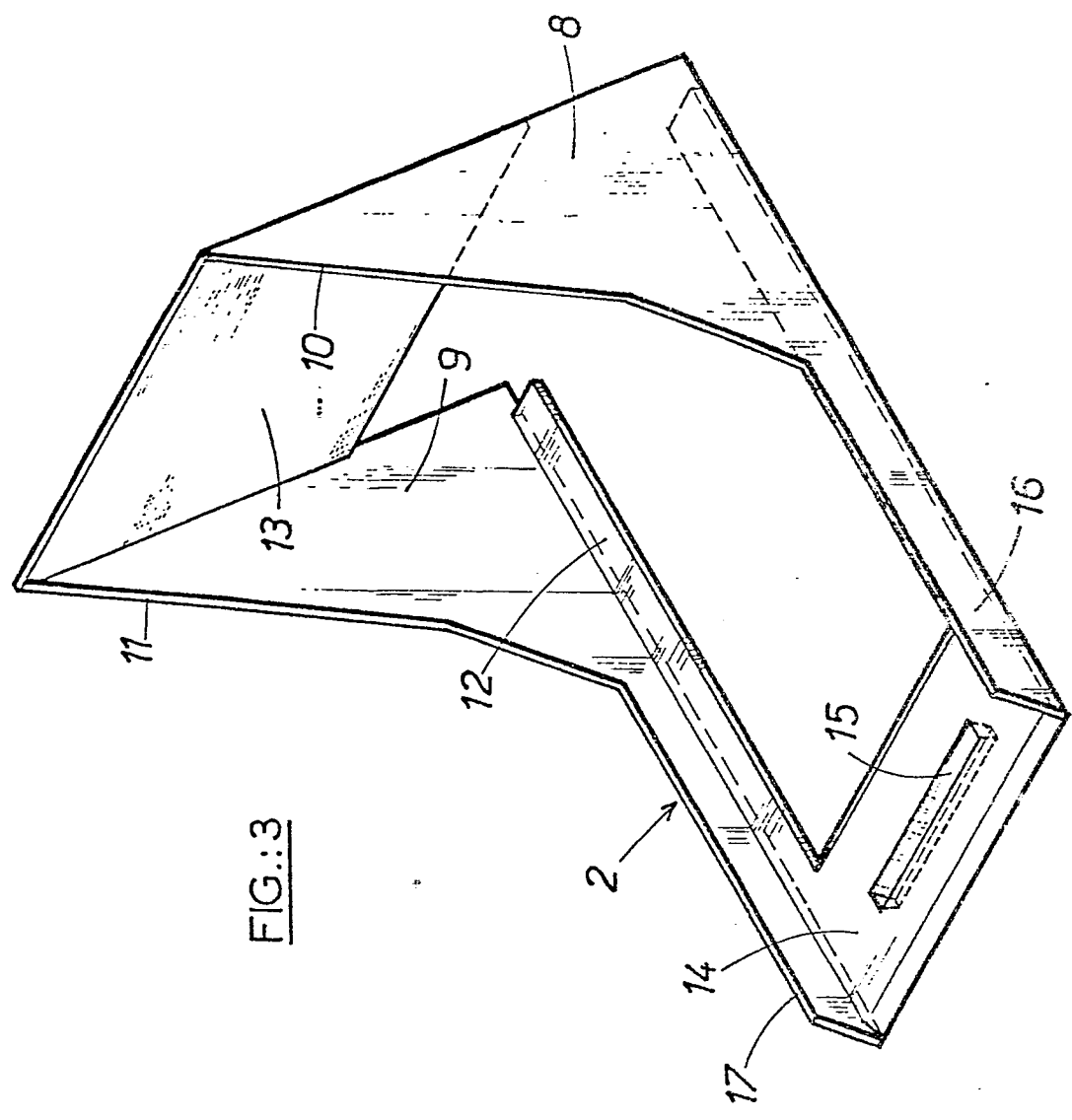


FIG.:3



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0012783

Numéro de la demande

EP 78 40 0268

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.?)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
A	<u>DE - C - 273 295 (SAYER)</u> * Page 1, lignes 26-34, 56-74; figures 1,7,8 * --	1	A 47 F 7/00
	<u>US -A - 3 282 437 (HANSEN)</u> ----		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.?) A 47 F A 47 L
			CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X: particulièrement pertinent A: arrière-plan technologique O: divulgation non-écrite P: document intercalaire T: théorie ou principe à la base de l'invention E: demande faisant interférence D: document cité dans la demande L: document cité pour d'autres raisons &: membre de la même famille, document correspondant
b Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		07-09-1979	SCHMITTER